

## FICHE SIGNALÉTIQUE

**1. Identification du produit et de la société**

**Nom du produit :** CaviWipes1<sup>MC</sup>

**Fabricant :** METREX<sup>MC</sup> RESEARCH  
1717 W. Collins Ave.  
Orange, CA 92867  
U.S.A.

**Importé par :** Sybron Canada LP  
Brampton, Ontario L6W 4T5

**Numéro de téléphone pour plus de renseignements :** 1-800-841-1428 (service à la clientèle)

**Numéro de téléphone en cas d'alerte chimique** (déversements de produits chimiques, fuites, incendie, exposition ou accident uniquement) :  
CHEMTREC 1-800-424-9300 (aux États-Unis) 1-703-527-3887 (en dehors des États-Unis)

**Date de préparation/révision de la FS :** 7/14/2015

**Utilisation du produit :** Nettoyant et désinfectant pour surfaces dures.

**DIN :** 02379740

**2. Identification des risques**

Liquide trouble à transparent à l'odeur d'alcool sur une lingette.

**SITUATIONS D'URGENCE**

L'agent saturant est inflammable sous la forme liquide et de vapeur. Peut provoquer une irritation des yeux et une légère irritation cutanée. L'inhalation de vapeurs concentrées peut provoquer une irritation des yeux, du nez et de la gorge ainsi que des étourdissements et des somnolences. La surexposition prolongée à l'éther monobutylique de l'éthylène glycol peut affecter le foie, les reins, le sang, le système lymphatique ou le système nerveux central.

**3. Composition / renseignements sur les ingrédients**

La composition suivante concerne l'agent saturant liquide

Composant	N° CAS	Quantité
Alcool isopropylique	67-63-0	15%
Éthanol	64-17-5	7.5%
Éther monobutylique de l'éthylène glycol (2-butoxyéthanol)	111-76-2	1-5%
Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	7173-51-5	0.76%
Eau	7732-18-5	70-80%

#### 4. Premiers soins

**Inhalation** : si des effets surviennent, amener la personne dans un endroit aéré. Si les effets persistent, appeler un médecin.

**Contact avec la peau** : retirer les vêtements contaminés. Rincer abondamment à l'eau. Si une irritation cutanée ou une rougeur apparaît et persiste, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux** : garder les yeux ouverts et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact au bout de cinq minutes, puis continuer de rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

**Ingestion** : en cas d'ingestion, obtenir des conseils médicaux en appelant un centre antipoison ou les urgences hospitalières. S'il est impossible d'obtenir un avis médical, amener la victime et le contenant du produit au service d'urgence médicale ou à l'hôpital le plus proche. Ne PAS provoquer de vomissement. Ne rien tenter d'administrer oralement à une personne inconsciente.

#### 5. Mesures en cas d'incendie

**Médias d'extinction** : utiliser de l'eau en pluie ou en brouillard, de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou un agent chimique en poudre. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau.

**Procédures spéciales en cas d'incendie** : les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à surpression et des vêtements de protection complète contre le feu dans les zones où les produits chimiques sont utilisés ou entreposés.

**Dangers inhabituels d'incendie** : L'agent saturant est inflammable sous la forme liquide et de vapeur. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans des endroits confinés lors de l'utilisation en grandes quantités.

**Produits de combustion dangereux** : une combustion peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, de l'ammoniac, du chlore et du chlorure d'hydrogène.

#### 6. Mesures en cas de déversements accidentels

Supprimer toutes les sources d'inflammation. Aérer la zone. Utiliser un équipement antidéflagrant si des quantités importantes de produit se sont déversées. Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés (voir la section 8). Ramasser le liquide déversé à l'aide d'une substance absorbante inerte. Ramasser ensuite les chiffons imbibés et les jeter dans un contenant adapté et étiqueté. Ne pas réutiliser les lingettes. Se reporter à la section 13 pour des conseils d'élimination du produit.

## 7. Manipulation et entreposage

Éviter le contact avec les yeux. Bien se laver au savon et à l'eau après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

L'agent saturant est inflammable sous la forme liquide et de vapeur. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toutes les autres sources d'inflammation. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas réutiliser les lingettes.

Conserver dans un endroit frais, bien aéré, à l'écart de la chaleur, des matières comburantes et de toutes les sources d'inflammation.

## 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

### Limites d'exposition

Produit chimique	Limite d'exposition
Alcool isopropylique	200 ppm TWA, 400 ppm STEL (Alberta, British Columbia, Manitoba, New Brunswick, Newfoundland, Labrador, Nova Scotia, Prince Edward Island, Saskatchewan, Ontario) 400 ppm TWA, 500 ppm STEL skin Nunavut, Northwest Territories, Yukon, Quebec
Éthanol	1000 ppm STEL (British Columbia, Manitoba, Newfoundland, Labrador, Nova Scotia, Prince Edward Island, Ontario) 1000 ppm TWA (Alberta, New Brunswick, Quebec) 1000 ppm TWA, 1250 STEL Nunavut, Northwest Territories, Saskatchewan 1000 ppm TWA/STEL Yukon
Éther monobutylique de l'éthylèneglycol (2-butoxyéthanol)	20 ppm TWA (Alberta, British Columbia, Manitoba, New Brunswick, Newfoundland, Labrador, Nova Scotia, Prince Edward Island, Ontario, Quebec) 20 ppm TWA, 30 ppm STEL Saskatchewan 25 ppm TWA, 75 ppm STEL Nunavut, Northwest Territories 50 ppm TWA, 150 ppm STEL skin Yukon
Chlorure de didécyldiméthylammonium	Non établi

**Ventilation** : la ventilation générale doit être suffisante pour une utilisation normale. Pour les opérations où les limites d'exposition risquent d'être dépassées, un appareil de ventilation mécanique, comme une aspiration localisée, peut être nécessaire pour minimiser l'exposition.

**Protection des voies respiratoires** : aucune protection des voies respiratoires dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation adéquate. Pour les opérations où les limites d'exposition professionnelle sont dépassées, un masque de protection muni de cartouches contre les vapeurs organiques ou un masque à adduction d'air approuvés par le NIOSH/MSHA est recommandé. La sélection de l'équipement dépend du type et de la concentration du contaminant. Le sélectionner

conformément à la norme 29 CFR 1910.134 et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Gants** : des gants imperméables tels que des gants en caoutchouc butyle ou en nitrile sont recommandés pour les opérations qui peuvent entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau.

**Protection des yeux** : non nécessaire pour une utilisation normale. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection pour éviter le contact avec les yeux.

**Autre équipement de protection/vêtements** : non nécessaire pour une utilisation normale. Porter des vêtements de protection en cas de besoin pour éviter tout contact prolongé/répété avec la peau. Des installations sanitaires appropriées pour le nettoyage et le rinçage des yeux doivent être disponibles sur le site de travail. Les vêtements contaminés doivent être enlevés et lavés avant réutilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence et odeur** : Liquide trouble à transparent à l'odeur d'alcool sur une lingette.  
Les données suivantes concernent l'agent saturant liquide.

Point d'ébullition :	Non déterminé	Gravité spécifique :	0.964
Solubilité dans l'eau :	Complète	pH :	11.0 -12.49
Pression de vapeur :	19 kPa à 20 °C (éthanol)	Densité de vapeur :	5,87 (éthanol)
Volatile % :	>95%	Point de fusion / de congélation :	Non déterminé
Coefficient de répartition eau/huile :	Non déterminé		
Point d'éclair :	34,4 °C (93,4 °F)	Limites d'inflammabilité :	LIE : 2,5 % LES : 19%

## 10. Stabilité et réactivité

**Stabilité** : Stable

**Conditions à éviter** : chaleur, étincelles, flammes nues et toutes autres sources d'inflammation.

**Incompatibilité** : matières comburantes fortes, acides et alcalis forts.

**Produits de décomposition dangereux** : La décomposition thermique produit du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, de l'ammoniac, du chlore et du chlorure d'hydrogène.

**Risque de polymérisation** : Inexistant.

## 11. Renseignements toxicologiques

**Effets potentiels sur la santé** :

**Les données suivantes concernant l'agent saturant liquide. La lingette ne comporte aucun danger.**

**Risques aigus** :

**Inhalation** : Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer des nausées, vomissements, maux de tête,

étourdissements, somnolence, faiblesse, fatigue, narcose et inconscience potentielle. Pas de toxicité aiguë chez le rat.

**Contact avec la peau** : Une exposition prolongée ou répétée peut causer une légère irritation. Aucun signe de toxicité ou d'irritation n'a été observé lors d'une étude de toxicité par absorption cutanée chez le rat. Légèrement irritant dans une étude d'irritation primaire chez le lapin. Négatif dans une étude de sensibilisation cutanée chez le cobaye.

**Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation avec larmolement, rougeur et douleur. Moyennement irritant dans une étude d'irritation oculaire chez le lapin. Effets inversés en 10 jours.

**Ingestion** : L'ingestion peut provoquer des troubles gastro-intestinaux et des effets sur le système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence et nausées). Pas de toxicité aiguë chez le rat.

**Risques chroniques** : La surexposition prolongée à l'éther monobutylique de l'éthylèneglycol peut affecter le foie, les reins, le sang, le système lymphatique ou le système nerveux central. Une exposition prolongée ou répétée à l'éthanol peut provoquer des effets sur le foie et les reins. La consommation d'alcool éthylique pendant la grossesse peut entraîner un retard mental et d'autres anomalies congénitales.

**Affections médicales aggravées par l'exposition** : du fait de ses propriétés délipidantes, l'alcool isopropylique peut aggraver une affection cutanée existante. L'ingestion d'alcool éthylique peut aggraver une maladie hépatique existante.

**Potentiel carcinogène** : aucun des composants n'est classé comme carcérigène ou carcérigène potentiel par le CIRC, le NTP, l'ACGIH ou l'OSHA.

**Valeurs de toxicité aiguë pour CaviWipes1 :**

DL50 par voie orale chez le rat > 5 050 mg/kg

DL50 par absorption cutanée chez le rat > 5 000 mg/kg

CL50 par inhalation chez le rat > 2,16 mg/l

## 12. Renseignements écologiques

Ce produit est classé comme produit de toxicité aquatique aiguë et chronique de catégorie 3, d'après les critères du SGH pour la toxicité aquatique. Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

**Toxicité :**

Éthanol : CL50 truite arc-en-ciel 13 000 mg/L/96 h; CL50 daphnia magna 9268-14 221 mg/L/48 h; CE50 Chlorella pyrenoidosa (algue verte; inhibition de la croissance) 9 310 mg/L/48 h

Alcool isopropylique : CL50 tête-de-boule 11 130 mg/l/48 h ; CL50 crevette brune 1 400 mg/l/48 h

Chlorure de didécylidiméthylammonium : CL50 crapet arlequin 0,32 mg/l/96 h, CE50 daphnia magna 0,94 mg/l/48 h.

**Persistance et dégradabilité** : L'éthanol, l'alcool isopropylique et le chlorure de didécylidiméthylammonium se sont facilement biodégradés dans les tests de dépistage.

**Potentiel de bioaccumulation** : L'éthanol et l'alcool isopropylique ont un FBC estimé à 3, ce qui révèle

un potentiel de bioaccumulation faible. Le chlorure de didécyl diméthyl ammonium a un FBC de 81, ce qui indique une bioconcentration modérée dans les organismes aquatiques.

**Mobilité dans le sol** : L'éthanol et l'alcool isopropylique devraient avoir une très grande mobilité dans le sol. S'il était rejeté dans le sol, le chlorure de didécyl diméthyl ammonium ne devrait avoir aucune mobilité (sur la base de valeurs de Koc supérieures à  $4,4 \times 10^5$ ).

### 13. Élimination

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale par l'entreposage et l'élimination du produit.

**Élimination de la solution** : diluer avec de l'eau. Éliminer conformément à la réglementation locale.

**Élimination du contenant** : rincer à trois reprises. Déposer le produit dans une entreprise de recyclage ou de reconditionnement; percer et éliminer le produit dans une décharge contrôlée ou dans une usine d'incinération ou éliminer le produit par combustion si les autorités provinciales et locales le permettent. En cas d'élimination par combustion, se tenir à l'écart de la fumée.

### 14. Informations relatives au transport

#### Classification des risques selon le DOT (Department of Transportation) américain

Nom officiel d'expédition : Non réglementé par exemption pour l'expédition de solutions aqueuses d'alcool (49 CFR 173.150(e))

Nom technique : S. o.

Numéro ONU : S. o.

Classe de danger / groupe d'emballage : S. o.

Étiquettes exigées : S. o.

POLLUANTS MARINS DOT : Ce produit ne contient aucun polluant marin au sens de la norme 49 CFR 171.8.

#### TMD au Canada

Nom officiel d'expédition : Non réglementé par exemption pour l'expédition de solutions aqueuses d'alcool (1,36)

Nom technique : S. o.

Numéro ONU : S. o.

Classe de danger / groupe d'emballage : S. o.

Étiquettes exigées : S. o.

#### Classification du Code IMDG

Nom officiel d'expédition : alcools, n.s.a. (alcool isopropylique, éthanol)

Numéro ONU : UN1987

Classe de danger : 3

Groupe d'emballage : III

Étiquettes exigées : liquide inflammable (classe 3)

plaques-étiquettes de danger exigées : classe 3

Non classé comme polluant marin

#### Classification OACI de transport aérien

Nom officiel d'expédition : alcools, n.s.a. (alcool isopropylique, éthanol)



Numéro d'identification : UN1987  
Classe de danger : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes exigées : classe 3

### 15. Informations réglementaires

**Inventaire national des rejets de polluants (INRP)** : Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujettes aux exigences de déclaration annuelle de rejets de l'INRP :

Alcool isopropylique	15%
Éthanol	7.5%
Éther monobutylique de l'éthylèneglycol	1-5%

**Inventaire chimique de la LCPE** : Tous les composants de ce produit sont listés dans la LIS ou exemptés.

Classification SIMDUT : classe B-2, classe D-2-B

Ce produit a été classé en conformité avec les critères de risque de la *réglementation des produits contrôlés* et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par la *réglementation des produits contrôlés*.

### 16. Autres informations

Classement de la NFPA : Incendie : 3                      Santé : 2                      Instabilité : 0

Les informations et les recommandations ci-incluses proviennent de sources considérées comme exactes à la date de la préparation. Cependant, METREX<sup>MC</sup> RESEARCH ne donne aucune garantie quant à l'exactitude ou la pertinence des recommandations, et n'assume aucune responsabilité concernant leur utilisation.